

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SÉANCE DU 25 JUIN 2020**

**N° CCAS\_2020DL027**

**Date de convocation** : 19 juin 2020

**Affichage du compte-rendu** : 2 juillet 2020

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**OBJET : CCAS - ADHÉSION UNION NATIONALE DES CENTRES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (UNCCAS)**

L'an deux mille vingt , le vingt cinq juin à 18:30 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion du CCAS, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Ghislaine ARCARO, Gilles BARRET, Serge BLAIN, Florence BUACHE, Muriel PETIT, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Nathalie RENE (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Martine BONNAUD (donne pouvoir à Souade KACI)

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULATRI

Rapporteur : Alain VIOLLET

L'Union Nationale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale (UNCCAS) est une association loi 1901 fondée le 10 novembre 1926.

L'Union Nationale des CCAS et CIAS représente ses adhérents. Elle les soutient, les informe, les forme, les accompagne dans toute la diversité de leurs missions, de leurs activités et de leurs territoires.

Une des forces du réseau des Centres Communaux et Intercommunaux d'action sociale est son double ancrage, à la fois local et national. Observateurs et témoins de la demande sociale telle qu'elle s'exprime au quotidien sur les territoires, les CCAS sont aussi des acteurs à part entière investis d'une mission fondamentale d'accès aux droits, de prévention, de développement social local.

Le CCAS de Corbas souhaite développer les réseaux permettant un accompagnement pertinent et dynamique des habitants de la commune.

Aussi, il est opportun de poursuivre l'adhésion du CCAS à L'Union Nationale des CCAS.

Cette adhésion offre l'accès à certains services tel que :

- banque d'expérience,
- service juridique spécialisé dans l'action sociale,
- données statistiques,

- espace de réflexion sur les perspectives et l'évolution de l'a

**En conséquence, après en avoir délibéré le conseil d'administration :**

- **APPROUVE** l'adhésion du CCAS à l'Union Nationale des CCAS ;
- **DIT** que cette adhésion donnera lieu au versement d'une cotisation qui fera l'objet d'un appel à cotisation annuel ;
- **DIT** que le montant de la dépense sera imputé sur les crédits du budget principal du CCAS exercices 2020 et suivant au chapitre 011 compte 6281 fonction 02 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents complémentaires y faisant référence ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, le directeur du CCAS, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

Fait à CORBAS, les jour, mois, et  
an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,